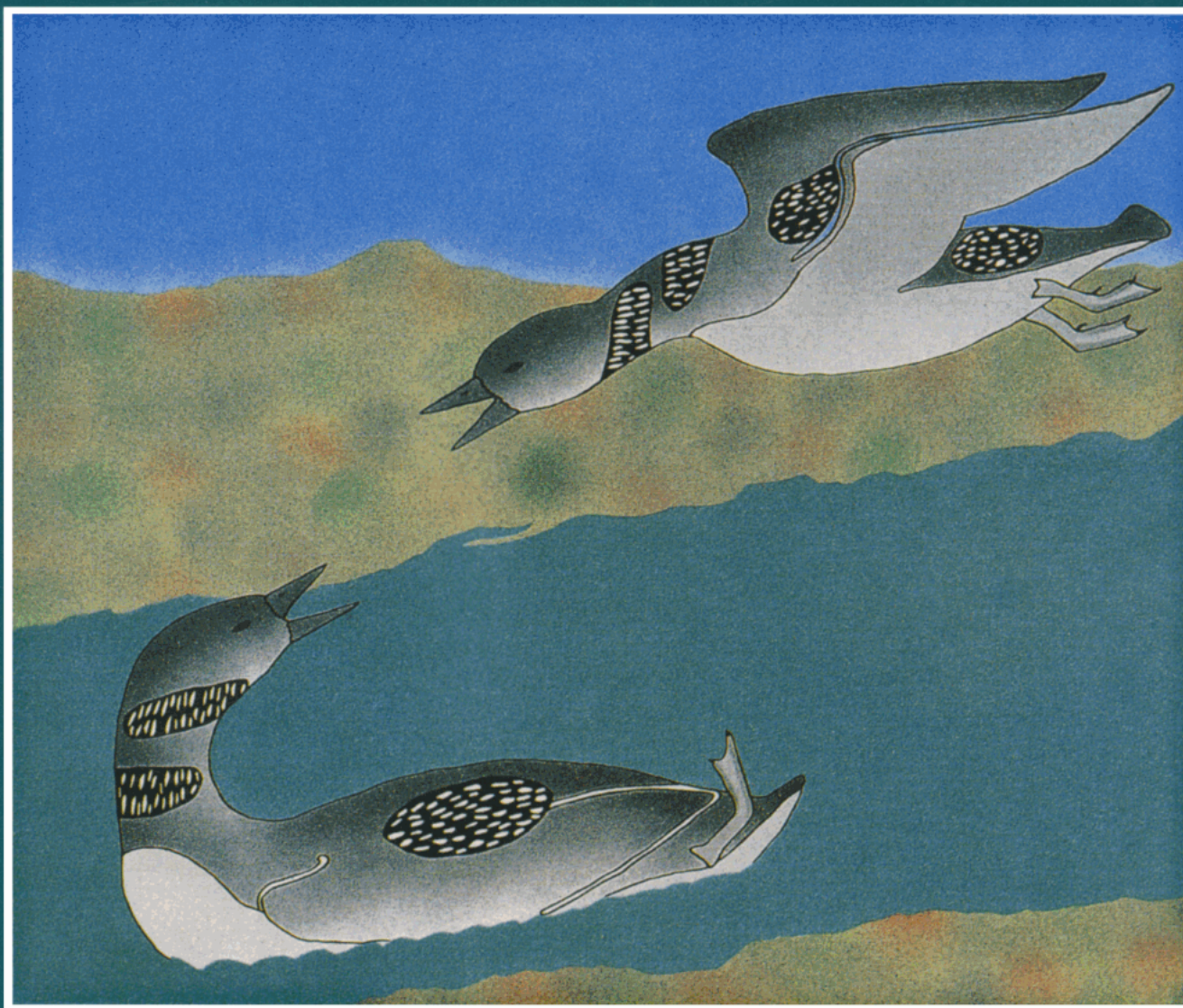

ᑲᑎᑲᑲ ᓄᓇᑕᑦ ᐃᑭᑕᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦ ᑲᑎᑕᑲᑦᑲᑦ
COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK
KATIVIK ENVIRONMENTAL ADVISORY COMMITTEE



ᐃᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦ ᑕᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦ

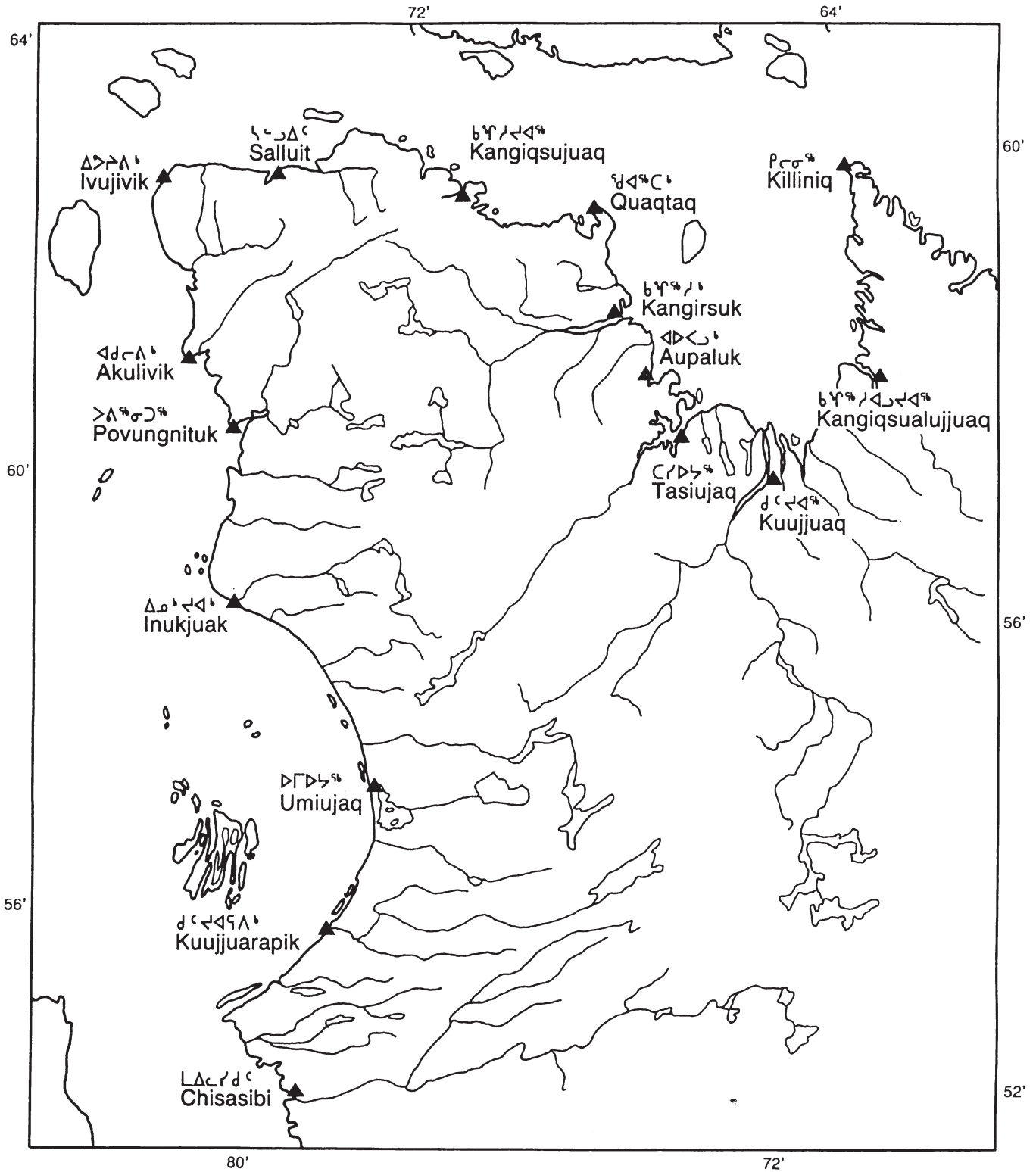
Rapport annuel
Annual Report

1987-1988

ᑲᑎᑕᑦ ᓂᓄᑦ ᑕᑦᑲᑦᑲᑦ ᑕᑦᑲᑦᑲᑦ ᑕᑦᑲᑦᑲᑦ
COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK
KATIVIK ENVIRONMENTAL ADVISORY COMMITTEE

ᑕᑦᑲᑦᑲᑦ ᑕᑦᑲᑦᑲᑦ
Rapport annuel
Annual Report

1987-1988



ᐅᐱᐅᐱᐅᐱᐅ ᐅᐱᐅᐱᐅᐱᐅ ᐅᐱᐅᐱᐅᐱᐅ
Les communautés inuit de Nunavik
The Inuit communities of Nunavik

MOT DU PRÉSIDENT

L'année 1987-1988 du Comité consultatif de l'environnement Kativik a été marquée par le départ de plusieurs intervenants et, ainsi, par un ralentissement de ses activités.

Le Comité consultatif a été amputé de deux membres et représentants fédéraux fort actifs en matière d'environnement et de gestion des ressources dans le Nord canadien. Leur enthousiasme et soutien scientifique ont été hautement appréciés et nous regrettons vivement leur départ. Au terme de l'année financière, ces deux membres n'avaient toujours pas été remplacés par l'administrateur fédéral.

Le poste de secrétaire général ne fut comblé qu'en octobre 1987 par M. Philippe Di Pizzo qui cumule les fonctions de secrétaire général pour le Comité consultatif et pour la Commission de la qualité de l'environnement Kativik.

Malgré une participation limitée, de nombreuses activités fort intéressantes et diversifiées se sont inscrits au programme du Comité consultatif au cours de l'année. En avril dernier, en effet, nous avons eu l'honneur d'accueillir à Kuujjuaq le ministre de l'Environnement du Québec, M. Clifford Lincoln. La rencontre fut des plus productives et a donné l'occasion au Ministre d'acquiescer une vue d'ensemble plus concrète de l'environnement au Nouveau-Québec.

Plusieurs objectifs visés depuis longtemps par le Comité consultatif ont connu des développements relativement importants, notamment en ce qui a trait à la gestion des eaux usées, au développement d'infrastructures pour la desserte maritime et à la désaffectation des stations abandonnées de la ligne de radar mid-Canada.

Une attitude ouverte et franche, un intérêt marqué pour les questions environnementales qui préoccupent ou touchent de près les habitants de la région, et le souci de protéger l'intégrité de l'environnement et du milieu social du Nouveau-Québec sont indispensables à la réalisation des objectifs que s'est fixé le Comité consultatif depuis sa création. C'est dans cet esprit de collaboration que nous avons progressé au cours de l'année et que nous entreprendrons l'année qui commence.

Le président,

Tommy Grey

MESSAGE FROM THE CHAIRMAN

During 1987-1988, the Kativik Environmental Advisory Committee's activities decreased somewhat since several of our members left.

The Committee lost two representatives from the federal government who were very active in issues concerning the environment and resource management in Northern Canada. Their enthusiasm and scientific support were greatly appreciated and we sincerely regret their departure. At the end of the fiscal year, the Federal Administrator had not yet replaced them.

The position of Secretary was occupied only in October 1987 by Mr. Philippe Di Pizzo, who acts as Secretary for both the Committee and the Kativik Environmental Quality Commission.

Despite limited participation, the Committee was responsible for undertaking numerous activities during the year. In April, we had the honor of welcoming the Quebec Minister of the Environment, Mr. Clifford Lincoln to Kuujjuaq. The meeting was very productive and gave the Minister the chance to obtain a concrete overview of Northern Québec's environmental issues.

The Committee made significant progress with several of its objectives, in particular with wastewater management, the development of sealift facilities, and the clean-up of Mid-Canada Line sites.

Essential to the Committee's success in attaining its objectives are an open and honest attitude, a pronounced interest in environmental issues affecting the region's residents, and concern with protecting Northern Québec's environment and social milieu. It is this spirit of collaboration which has allowed us to progress during the past year and which allows us to begin a new year optimistically.

The Chairman

Tommy Grey

INTRODUCTION

Le Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK) est un organisme créé en vertu de la Convention de la Baie James et du Nord québécois (la Convention). Il est régi par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2) et par la *Loi sur le règlement des revendications des autochtones de la Baie James et du Nord québécois* (Elizabeth II, 25-26, c. 32).

En 1987, le Comité entamait sa huitième année d'existence. Ce rapport expose le mandat confié au Comité, présente les membres qui y ont siégé au cours de l'année 1987-1988, et trace les activités qui se sont déroulées du 1^{er} avril 1987 au 31 mars 1988.

MANDAT DU COMITÉ

La Convention et la *Loi sur la qualité de l'environnement* (la Loi) prévoient l'établissement de procédures et de mécanismes assurant la protection de l'environnement et du milieu social dans tout le territoire québécois situé au nord du 55^e parallèle. Ces structures doivent permettre à la population autochtone du Nouveau-Québec de participer activement à la gestion de l'environnement de leur territoire.

Dans cette optique, le mandat du Comité consultatif de l'environnement Kativik comprend les volets suivants:

- Conseiller les gouvernements du Québec et du Canada, l'Administration régionale Kativik et les municipalités au chapitre de l'élaboration de lois et de règlements sur la protection de l'environnement et du milieu social dans le territoire;
- Voir à l'application du chapitre 23 de la Convention en favorisant les échanges de points de vue et de renseignements;
- Recommander l'adoption de lois, de règlements et d'autres mesures destinées à assurer une meilleure protection de l'environnement et du milieu social;
- Etudier et formuler des recommandations

INTRODUCTION

The Kativik Environmental Advisory Committee (KEAC) is a body established under the James Bay and Northern Québec Agreement (the Agreement), and is governed by the *Environment Quality Act* (R.S.Q., c. Q-2) and by the *Northern Québec Native Claims Settlement Act* (S.C. 1976-1979, c. 32). In 1987-88, the Committee entered its eighth year of operation.

This report briefly reviews the Committee's mandate and membership, and summarizes its various activities from April 1, 1987 to March 31, 1988.

THE COMMITTEE'S MANDATE

The Agreement and the *Environment Quality Act* provide for various procedures and mechanisms to ensure environmental and social protection of the territory north of the 55th parallel in Québec. These structures enable the Inuit of Northern Québec to participate actively in managing the environment in the Kativik region.

Thus, the Committee has the following principal mandates:

- The Committee may advise the governments of Quebec and Canada, as well as the Kativik Regional Government (KRG) and the Northern villages on the process of elaborating laws and regulations related to environmental and social issues in the Kativik region;
- The Committee ensures that Section 23 of the Agreement is applied by encouraging the exchange of information and opinions;
- The Committee may recommend adopting certain laws, regulations or other measures designed to improve environmental and social protection;
- The Committee may study and formulate recommendations concerning laws, regulations and any other measures dealing with the environment, social issues and land-use planning;

relatives aux lois, aux règlements et aux procédures administratives sur l'environnement, le milieu social et l'aménagement du territoire;

- Etudier et formuler des recommandations relatives aux mécanismes et aux procédures d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social;
- Fournir aux municipalités des renseignements, des données techniques ou scientifiques, des conseils ou de l'assistance technique obtenus d'un ministère ou d'un organisme gouvernemental.

COMPOSITION

Le Comité consultatif est composé de neuf membres nommés à part égale par le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada et l'Administration régionale Kativik. De plus, le président et le vice-président sont nommés une fois l'an à tour de rôle par ces mêmes autorités.

En 1987-1988, les mandats de présidence et de vice-présidence ont été confiés respectivement à MM. Tommy Grey et Michael Barrett de l'Administration régionale Kativik.

À la fin du mois de mars 1988, le Comité consultatif se composait comme suit:

Président

M. Tommy Grey, technicien en environnement
Administration régionale Kativik.

Vice-président

M. Michael Barrett, chef du département de
l'Environnement et de la Gestion des ressources
Administration régionale Kativik.

- The Committee may study and formulate recommendations concerning the environmental and social impact assessment and review mechanisms and procedures;

- Upon request, the Committee may provide the municipalities or other organizations with technical or scientific information, as well as advice and technical assistance obtained from government ministries or organizations.

MEMBERSHIP

The Committee is composed of nine members appointed in equal number by the KRG and by the governments of Quebec and Canada. These parties are also responsible for appointing the Chairman and Vice-Chairman alternately each year.

In 1987-1988, Mr. Tommy Grey and Mr. Michael Barrett of the KRG were respectively appointed as the Chairman and Vice-Chairman.

At the end of March 1988, the Committee members were:

Chairman

Mr. Tommy Grey,
Environment Technician, KRG

Vice-Chairman

Mr. Michael Barrett,
Head of the Environment and Resource Management
Department, KRG

Membres

M. Jimmy Mark, gérant
Administration régionale Kativik

M. Claude Delisle, biologiste
École polytechnique de Montréal (Québec)

M. Jacques Giguère
Secrétariat aux Affaires autochtones (Québec)

M. Guy Tanyan
Santé et Services sociaux (Québec)

M. Yvan Vigneault, biologiste
Pêches et Océans (Canada)

Au cours de l'année, Mme Camille Mageau (Affaires indiennes) et M. Pierre Marchand (Environnement Canada), tous deux représentants du Gouvernement du Canada, ont remis leur démission. Au 31 mars 1988, ces deux postes n'avaient toujours pas été comblés par l'administrateur fédéral.

Other members

Mr. Jimmy Mark, Manager,
KRG

Mr. Claude Delisle, Biologist,
École polytechnique de Montréal (Québec)

Mr. Jacques Giguère,
Secrétariat aux Affaires autochtones (Québec)

Mr. Guy Tanyan,
Ministère de la Santé et Services sociaux (Québec)

Mr. Yvan Vigneault, Biologist,
Department of Fisheries and Oceans (Canada)

During the year, Ms. Camille Mageau (Department of Indian and Northern Affairs) and Mr. Pierre Marchand (Environment Canada), both representing the federal government, resigned. The Federal Administrator had still not appointed these seats as of March 31, 1988.

ACTIVITÉS DU COMITÉ CONSULTATIF

Rencontre avec le ministre de l'Environnement du Québec

Le 13 avril 1987, le Comité consultatif de l'environnement Kativik accueillait à Kuujuaq Monsieur Clifford Lincoln, ministre de l'Environnement du Québec. Plusieurs questions environnementales ont été abordées au cours de cette rencontre: l'assainissement et l'élimination des eaux usées; le financement du Comité consultatif et de la Commission de la qualité de l'environnement Kativik; la nomination par le gouvernement du Québec de membres au Comité consultatif; l'aménagement du territoire; l'examen du projet de développement hydro-électrique Grande-Baleine; la présence dans l'environnement de cadmium, de mercure et de césium radioactif; la désaffectation des stations abandonnées de la ligne de radar mid-Canada.

Cette rencontre a permis au Ministre et aux représentants de son ministère de visiter la région Kativik et de discuter de vive voix avec les principaux intéressés des questions environnementales qui préoccupent les collectivités nordiques.

Base d'opération avancée (ZOA) à Kuujuaq

Le Comité consultatif a été informé de ce projet du ministère de la Défense nationale vers la fin de l'année financière précédente; il a donc amorcé les démarches nécessaires pour que le projet soit conforme aux dispositions du chapitre 23 de la Convention de la Baie James et du Nord québécois relativement à l'environnement et au milieu social.

En 1987 et en février 1988, les représentants des ministères de la Défense nationale et des Affaires indiennes et du Nord ont rencontré à Kuujuaq les membres du Comité consultatif et quelques organismes du Nouveau-Québec et ont présenté le projet de base d'opération avancée (*Forward Operation Location*). Ce projet consiste à améliorer les infrastructures aéroportuaires de Kuujuaq et de quatre autres collectivités des Territoires du Nord-ouest (Inuvik, Iqaluit, Rankin Inlet et Yellowknife) pour permettre l'atterrissage d'avions de combat canadiens et américains et la pratique de manoeuvres d'entraînement et de ravitaillement.

THE COMMITTEE'S ACTIVITIES

Meeting with the Québec Minister of the Environment

On April 13, 1987, the Committee welcomed Mr. Clifford Lincoln, Québec Minister of the Environment, to Kuujuaq. Several environmental issues were discussed during the visit: wastewater treatment and disposal; financing of the Committee and of the Kativik Environmental Quality Commission; the Québec government appointing Committee members; land-use planning; review of the Great Whale River hydro-electric development project; the presence of cadmium, mercury and radioactive cesium in the environment; and the clean-up of the Mid-Canada Line sites.

This meeting allowed the Minister and the Ministry's representatives to visit the Kativik region and to discuss the environmental issues which preoccupy the Northern communities firsthand with the main parties concerned.

Forward Operating Location (FOL) in Kuujuaq

The Committee was informed of this National Defence project at the end of the previous fiscal year; therefore, it took the necessary steps to ensure that the project conforms to Section 23 of the Agreement concerning the environment and social milieu.

In 1987 and in February 1988, representatives from the departments of National Defence and Indian and Northern Affairs met in Kuujuaq to present the FOL project to members of the Committee and of several Northern Quebec organizations. This project consists of improving the airport facilities of Kuujuaq and of four other communities in the Northwest Territories (Inuvik, Iqaluit, Rankin Inlet and Yellowknife) so that Canadian and U.S. combat aircraft may land during training and refuelling exercises. The Kuujuaq airstrip will probably be modified and several buildings constructed in each FOL (hangars and camouflaged shelters to repair and refuel F-18s, garages, back-up power plants and barracks for military personnel).

Upon the Committee's request, the Federal Administrator of Section 23 of the Agreement assured Committee members that the project would be subject to the environmental and social impact assessment and review procedure as provided for by the Agreement.

Il est probable que la piste d'atterrissage de Kuujuaq sera modifiée et que plusieurs bâtiments seront construits dans chaque base d'opération avancée (hangars et abris camouflés pour la réparation et le ravitaillement des appareils F-18, garages, centrales électriques d'appoint et baraques destinées au personnel militaire).

À la demande du Comité consultatif, l'administrateur fédéral du chapitre 23 de la Convention a assuré les membres du Comité consultatif que le projet sera soumis en bonne et due forme au processus fédéral en matière d'environnement prévu par la Convention.

Règlement sur la qualité de l'atmosphère

Dans le cadre d'un projet d'installation d'un incinérateur pour l'élimination des déchets solides de la communauté de Kuujuaapik, et à la demande de l'ARK, le Comité consultatif s'est penché sur certains articles du *Règlement sur la qualité de l'atmosphère* (Q-2, r.20).

Afin de résoudre le problème posé par l'élimination des déchets solides au dépotier actuel situé à proximité de la piste d'atterrissage de Kuujuaapik, l'ARK propose d'installer un incinérateur de conception relativement simple, de type fosse ouverte à chambre de combustion unique qui servirait pour la communauté de Kuujuaapik et, éventuellement, pour la communauté crie voisine de Whapmagoostoo. Bien que ce mode d'élimination des déchets solides revête des avantages évidents pour les communautés nordiques, le Règlement sur la qualité de l'atmosphère en interdit cependant l'utilisation.

Dans ce contexte, le Comité consultatif a proposé au ministère de l'Environnement de modifier le règlement afin de permettre l'utilisation de ce genre d'incinérateur, en autant que les émissions de matières particulaires et toxiques dans l'atmosphère correspondent aux normes édictées par règlement.

Débarcadères dans les villages nordiques

Dans le cadre de l'*Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement des transports 1985-1990* et en conjonction avec le Programme des aéroports nordiques, le ministère des Transports du Québec décidait d'entreprendre la construction d'installations portuaires pour la desserte maritime dans les collectivités de Quaqtaq, de Kangiqsujuaq et de Salluit. Des installations semblables avaient déjà été érigées à Inukjuak et à Kangirsuk sans toutefois faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement du Québec.

Regulation Respecting Air Quality

Within the scope of a project to install an incinerator for domestic solid waste disposal in Kuujuaapik, and upon the KRG's request, the Committee studied certain sections of the *Regulation respecting Air Quality* (R.S.Q., c. Q-2, r. 20).

In order to resolve the problem caused by eliminating solid wastes in the dump sites currently located close to Kuujuaapik's airstrip, the KRG is proposing to install a simple, open-pit incinerator with a single combustion chamber in Kuujuaapik which would also eventually serve Whapmagoostui, the adjoining Cree community. Even though this method of waste disposal has obvious advantages for northern communities, the *Regulation respecting Air Quality* prohibits the use of such incinerators.

Thus, the Committee has requested that the ministère de l'Environnement du Québec (MENVIQ) modify this regulation to permit the use of this type of incinerator providing that the emission of certain materials and toxins conforms to the regulation's standards.

Docking Facilities in the Northern Villages

Within the scope of the Canada-Quebec Subsidiary Agreement on Transportation Development (1985-1990) and in conjunction with the Northern Airports Program, the ministère des Transports du Québec (MTQ) decided to construct harbour facilities to accommodate the sealift in the villages of Quaqtaq, Kangiqsujuaq and Salluit. Similar facilities have already been constructed in Inukjuak and Kangirsuk but without MENVIQ's authorization.

In February, MTQ representatives met with members of the Committee and of local and regional organizations concerned in order to clarify certain aspects of the project. The Committee deplors that the MTQ constructed docking facilities in Inukjuak and Kangirsuk without authorization and without previously consulting local and regional organizations. The Committee believes that the MTQ should carry out an environmental and social impact study on the docking facilities already constructed.

En février, les représentants du ministère des Transports du Québec rencontraient les membres du Comité consultatif et des organismes locaux et régionaux affectés afin de préciser plusieurs aspects du projet. Depuis, le Comité consultatif déplore que le ministère des Transports ait entrepris la construction de débarcadères à Inukjuak et à Kangirsuk sans autorisation et sans consultation préalable auprès des organismes régionaux et locaux; il estime que le ministère des Transports devrait réaliser une étude rétroactive des impacts sur l'environnement et le milieu social des débarcadères déjà construits.

Le Comité considère que le projet tel que conçu ne répond pas à un besoin évident et réel des communautés inuit, dont les besoins socio-économiques s'avèrent relativement plus pressants. Le Comité estime que le développement des pêcheries et la poursuite des activités de pêche de subsistance nécessitent la mise en place d'infrastructures portuaires communautaires polyvalentes, besoin auquel ne répond aucunement le projet du ministère des Transports.

Le ministère des Transports a donc présenté le dossier au ministère de l'Environnement pour autorisation. Après examen par la Commission de la qualité de l'environnement Kativik, le projet a été soumis au processus d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social, et les directives pour l'étude d'impact ont été transmises au promoteur. Cependant, à la demande expresse de l'ARK, le ministère des Transports a annoncé la suspension du projet et a indiqué qu'un groupe de travail composé de représentants des ministères des Transports du Canada et du Québec, de l'ARK et des villages nordiques aura la tâche de définir de nouveaux paramètres pour l'élaboration d'un programme de construction d'infrastructures portuaires qui tiennent compte de tous les éléments particuliers du territoire et de ses habitants.

Désaffectation des stations abandonnées de la ligne de radar mid-Canada

Depuis de nombreuses années, le Comité consultatif a été préoccupé par l'état des sites des stations abandonnées le long de la ligne de radar mid-Canada, érigée entre les années 1950 et 1955 pour assurer la surveillance aérienne de l'Amérique du Nord. Au Québec, 24 sites de détection comprenant un ou des réservoirs pour l'approvisionnement en carburant furent construits à environ trente milles d'intervalle entre la frontière Québec-Labrador et la baie James. Ces installations furent abandonnées par le ministère de la Défense nationale en 1966 puis transférées au gouvernement du Québec.

The Committee believes that, as is, the project does not meet the real and obvious need of the Inuit communities. Socio-economic needs are relatively more pressing, and the Committee considers that developing fisheries and continuing subsistence fishing requires versatile harbour facilities. The MTQ's project does not adequately meet these needs.

The MTQ therefore presented the project to MENVIQ for authorization. After the Kativik Environmental Quality Commission reviewed it, the project was submitted to the environmental and social impact assessment and review procedure, and the guidelines for the study were passed on to the proponent. However, upon the KRG's specific request, the MTQ announced that the project would be suspended and that a working group would be established. This working group will be composed of representatives from the MTQ, Transport Canada, the KRG and the Northern villages and will be responsible for defining the new parameters to develop a program to construct harbour facilities that will take into account all the specific characteristics of the region and its residents.

Clean-up of Mid-Canada Line Sites

For numerous years, the Committee has been concerned with the condition of the stations abandoned along the Mid-Canada Line that were constructed between 1950 and 1955 to ensure air surveillance of North America. In Québec, 24 detection sites comprised of one or more fuel tanks were constructed at thirty-metre intervals between the Québec-Labrador border and James Bay. These installations were abandoned by the Department of National Defence in 1966 and were then transferred to the Government of Québec. Many sites are hazardous to the environment since significant amounts of hydrocarbons are present in certain locations and since the stations are dilapidated.

After several meetings between the Committee and the various ministries involved in the project, the Government of Québec gave the KRG the mandate to carry out the first phase of dismantling and closing down the sites in order to limit environmental problems. The first phase which consisted of eliminating hydrocarbons by burning was successfully completed during the summer of 1987 with the financial support of the Department of National Defence. The KRG presented MENVIQ with a proposal to complete the second phase of the clean-up (dismantling or repair of certain sites, and complete closure of others). In light of the first phase's positive results, the Committee recommended to the Government that the second phase be carried out.

Plusieurs sites représentaient un risque pour l'environnement en raison de la présence d'importantes quantités d'hydrocarbures à certains endroits et de la vétusté des installations.

Après plusieurs représentations du Comité consultatif auprès des différents ministères engagés dans ce dossier, le gouvernement du Québec a confié à l'ARK le mandat d'exécuter les travaux de première phase du démantèlement et de la désaffectation des sites afin de limiter les problèmes environnementaux. La première phase, qui consistait à éliminer les hydrocarbures sur les sites par méthode de brûlage, a été réalisée avec succès au cours de l'été 1987 avec l'appui financier du ministère de la Défense nationale.

L'ARK a présenté au ministère de l'Environnement une proposition pour la réalisation de la deuxième phase du nettoyage (démantèlement ou réparation de certains sites, et désaffectation complète des autres), dont le Comité consultatif a recommandé au gouvernement la mise en oeuvre à la lumière des résultats positifs de la première phase.

Contamination de l'environnement par le mercure, le cadmium et le césium radioactif

La contamination de l'environnement par le mercure, et plus récemment par le cadmium et le césium radioactif, est un problème qui touche de près la population inuit du Nouveau-Québec.

Depuis plusieurs années, le Comité consultatif s'est intéressé à la pollution par le mercure et à ses effets sur l'environnement, plus particulièrement sur le poisson et sur les ressources aquatiques utilisées par les Inuit du Nouveau-Québec. Le Complexe La Grande (1975) a eu des répercussions importantes sur l'environnement après la mise en eaux de ses vastes réservoirs. L'une de ces plus importantes répercussions ont probablement été l'augmentation des concentrations de mercure dans les réservoirs et les cours d'eau en aval, et peut-être au-delà du panache de la rivière La Grande. Avec l'éventuelle mise en oeuvre du projet Grande-Baleine par Hydro-Québec, le Comité estime que les divers paliers de gouvernement devraient prendre les devants dès maintenant en mettant sur pied un programme de recherche détaillé visant à étudier les répercussions des aménagements hydroélectriques sur l'environnement et le milieu social, en utilisant le Complexe La Grande (1975) comme un laboratoire d'étude gigantesque.

Le problème de la présence du cadmium et du césium radioactif dans l'environnement est relativement récent. L'émission de cadmium dans l'environnement provient principalement de l'activité industrielle reliée à la

Contamination of the Environment by Mercury, Cadmium and Radioactive Cesium

The contamination of the environment by mercury, and more recently by cadmium and radioactive cesium, is a problem which deeply concerns the Inuit population of Northern Québec.

For the last several years, the Committee has been interested in mercury pollution and its effects on the environment, more specifically on the fish and aquatic resources used by the Inuit of Northern Québec. The La Grande Complex (1975) had significant environmental repercussions after its reservoirs were filled. One of the most serious of these was undoubtedly the increase in the concentration of mercury in the reservoirs, in the river downstream of the station, and perhaps beyond the plume of the La Grande River. Since Hydro-Québec's Great Whale River project may eventually be carried out, the Committee believes that the various levels of government should immediately establish a detailed research program to study the environmental and social impact of hydro-electric developments by using the La Grande Complex (1975) as a huge laboratory.

The problem of cadmium and radioactive cesium in the environment is relatively recent. Cadmium is primarily emitted into the environment by industrial activity related to metallurgy and incineration. This metal, transported by air over large distances, is absorbed by vegetation which the animals eat, and consequently accumulates principally in their livers and kidneys. A 1987 study carried out by the ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche on the caribou of Northern Québec indicated that there are relatively high concentrations of cadmium in the organs of the caribou that were sampled, and suggests that the Inuit of the region limit their consumption of these organs.

The presence of cesium 134 and 137 in the environment is closely related to the use of nuclear power. These two cesium isotopes are found in the food chain since they accumulate in lichen, which is an important food source for caribou during the winter, and are consequently found in the animal's flesh.

The sensitive problem caused by the presence of contaminants such as mercury, cadmium and radioactive cesium is far from being solved, especially since no ministry or organization has yet taken the initiative to carry out an exhaustive study on the contaminants present in the region and on their repercussions on the environment and on community health. The Committee therefore plans to continue to play a mediatory and coordinating role with the ministries and organizations involved in this issue.

ለደብዳቤ ለመላክ ለሚገባው ሰነድ ለማግኘት ይህን ደብዳቤ ይላኩኝ።

ላይኛው ልዩ ልዩ ስራ ለማድረግ ለሚገባው ሰነድ ለማግኘት ይህን ደብዳቤ ይላኩኝ።

ላይኛው ልዩ ልዩ ስራ ለማድረግ ለሚገባው ሰነድ ለማግኘት ይህን ደብዳቤ ይላኩኝ።

ላይኛው ልዩ ልዩ ስራ ለማድረግ ለሚገባው ሰነድ ለማግኘት ይህን ደብዳቤ ይላኩኝ።



መደርጎብ ደብዳቤ
Le nouveau village d'Umiujaq
The new community of Umiujaq

métallurgie et à l'incinération. Ce métal, transporté par voie atmosphérique sur de grandes distances, est absorbé par les végétaux dont s'alimentent les animaux, et s'accumule surtout dans leurs foie et reins. Une étude effectuée sur le caribou du Nouveau-Québec par le M.L.C.P. en 1987 indique la présence de concentrations relativement élevées de cadmium dans les organes animaux échantillonnés, et suggère à la population inuit de la région de limiter sa consommation d'abats de caribou.

La présence de césium 134 et 137 dans l'environnement est intimement liée à l'utilisation de l'énergie nucléaire. Ces deux isotopes du césium se retrouvent dans la chaîne alimentaire en s'accumulant dans les lichens, fraction très importante du régime alimentaire du caribou en hiver, puis dans tous les tissus de l'animal.

Le problème épineux que pose la présence de contaminants comme le mercure, le cadmium et le césium radioactif est loin d'être réglé, d'autant plus qu'aucun ministère ou organisme n'a encore pris l'initiative d'effectuer une étude exhaustive des contaminants présents dans le territoire et de leurs répercussions sur l'environnement et la santé. Le Comité consultatif entend donc continuer à jouer un rôle de médiation et de coordination auprès des ministères et organismes engagés dans ce dossier.

Les autres dossiers

Outre les questions majeures auxquelles le Comité consultatif s'est particulièrement intéressé cette année, plusieurs nouveaux sujets ont attiré l'attention des membres: l'examen du projet de loi sur les mines, les forêts et les terres du domaine public; le projet de réforme du Processus fédéral d'évaluation et d'examen en matière d'environnement; et le nouveau régime des pourvoies. Le Comité consultatif a de plus assuré le suivi de dossiers déjà ouverts: l'aménagement du territoire; les vols d'entraînement militaire au dessus du Nouveau-Québec et du Labrador; la proposition de commercialisation de la viande de caribou; l'élimination des eaux usées; la nouvelle communauté d'Umiujaq, pour ne citer que ceux-là.

Varia

Besides the major issues which the Committee has addressed this year, several other new subjects also received the members' attention: review of the bill on mining, forests and lands of the public domain; the reform of the Environmental and Review Process; and the new system for outfitting establishments. The Committee also ensured that ongoing projects were followed up: land-use planning; military flight activities over Northern Québec and Labrador; the proposal to commercialize caribou; wastewater disposal; and the new community of Umiujaq, to name a few.

ADMINISTRATION ET RÉGIE INTERNE

Assemblées

Au cours de cette année, le Comité consultatif a tenu trois assemblées aux endroits et aux dates suivants:

Trente-huitième assemblée
le 13 avril 1987, à Kuujjuaq

Trente-neuvième assemblée
les 6 et 7 juillet 1987, à Kuujjuaraapik

Quarantième assemblée
le 10 février 1988, à Kuujjuaq

Secrétariat

Le siège social du Comité consultatif est situé dans les bureaux de l'Administration régionale Kativik à Kuujjuaq. Les services administratifs sont fournis par l'Administration régionale Kativik en vertu d'une entente avec le ministère de l'Environnement. Les coûts encourus pour le maintien du secrétariat sont partagés par le gouvernement du Canada et du Québec. Depuis le mois d'octobre 1987, le nouveau secrétaire du Comité consultatif est M. Philippe Di Pizzo.

Budget

Le secrétariat du Comité consultatif a obtenu du ministère de l'Environnement du Québec et d'Environnement Canada un budget de fonctionnement de 50 000 \$ pour l'année 1987-1988. Le tableau de la page suivante résume la ventilation des dépenses effectuées par le secrétariat du Comité consultatif cette année.

ADMINISTRATION AND INTERNAL MANAGEMENT

Sittings

The Committee met three times during the year:

38th Sitting
April 13, 1987, Kuujjuaq

39th Sitting
July 6-7, 1987, Kuujjuaraapik

40th Sitting
February 10, 1988, Kuujjuaq

Secretariat

The Committee's head office is located in the KRG's office in Kuujjuaq, and the KRG provides services for the Secretariat by virtue of a contract with MENVIQ. Financing is provided by both the provincial and federal governments. Mr. Philippe Di Pizzo has been the Committee's Secretary since October 1987.

Budget

The Secretariat received an operating budget of \$50 000 from MENVIQ and Environment Canada for 1987-1988. Expenditures incurred by the Secretariat are summarized in the Table on the following page.

SECRETARIAT DU C.C.E.K.
ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES
du 1^o avril 1987 au 31 mars 1988

Recettes

Ministère de l'Environnement	50 000 \$
	<hr/>
Total des recettes	50 000 \$

Dépenses

Salaires	15 354 \$
Cotisations de l'employeur	1 273 \$
Avantages sociaux	5 798 \$
Frais de déplacement	6 024 \$
Publications et affiliations	7 915 \$
Frais administratifs et logement (ARK)	12 195 \$
Total des dépenses	48 559 \$

Excédent des recettes sur les dépenses 1 441 \$

Déficit cumulé, au début de l'exercice 2 034 \$

Déficit cumulé, à la fin de l'exercice

593 \$

KEAC SECRETARIAT

STATEMENT OF REVENUE AND EXPENDITURE

from April 1, 1987 to March 31, 1988

Revenue

Ministère de l'Environnement	\$ 50 000
	<hr/>
Total Revenue	\$ 50 000

Expenditure

Salaries	\$ 15 354
Employer's Contributions	\$ 1 273
Fringe Benefits	\$ 5 798
Travel Expenses	\$ 6 024
Publications and Memberships	\$ 7 915
Housing and Administrative Expenses (KRG)	\$ 12 195
Total Expenditure	\$ 48 559

Surplus of Revenue over Expenditure \$ 1 441

Accumulated Deficit, beginning of year \$ 2 034

Accumulated Deficit, end of year \$ 593

